

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, rapidement, je n'interviendrai que sur les modifications de ce règlement. Il se trouve que depuis 2001 environ, nous avons du faire face à une forte augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires. Quelques chiffres :

Entre 2001 et la dernière rentrée, on est passé chaque jour de 44 % à plus de 54 % des enfants inscrits dans les écoles publiques qui mangent au restaurant scolaire.

Sur la semaine, la progression a été encore plus forte puisqu'on est passé de 65 % à plus de 80 % d'enfants qui, au moins une fois dans la semaine, mangent au restaurant scolaire, avec une accélération à la dernière rentrée puisque nous avons eu 700 nouveaux convives entre septembre et décembre, donc 2/3, en maternelle.

Alors, on peut s'interroger sur les raisons de cet afflux dans les restaurants scolaires, entre l'amélioration de ce temps depuis 2001, le développement des travaux qu'on a pu déjà réaliser, mais aussi, il faut bien le dire, l'ampleur de la crise économique qui pousse un certain nombre de familles à utiliser plus souvent leur restaurant scolaire pour leurs enfants.

Alors, dans ces conditions, nous avons un certain nombre de restaurants, une trentaine sur 140, qui sont dans une situation de saturation ou proche de la saturation. Et nos agents qui doivent gérer les inscriptions et les priorités dans les restaurants scolaires nous ont demandé à l'automne dernier, de pouvoir gérer cet afflux, de prioriser l'accès aux restaurants, non pas d'interdire, mais de prioriser. C'est toute la différence avec la commune d'Oullins qui avait interdit à d'autres parents, aux familles dont les deux parents travaillaient, l'accès aux restaurants scolaires.

On ne fait que prioriser, ce qui veut dire que dans la grande majorité d'écoles on n'aura pas besoin de ces priorités, mais que là où il y a moins de place que de demandes, il faut bien de ce point de vue, aider nos agents très concrètement.

Et qui pourrait contester ces priorités puisque la première, ce sont des situations sociales très difficiles, la deuxième ce sont les enfants handicapés, la troisième, c'est la reprise de la priorité antérieure sur les deux parents qui travaillent ou les familles monoparentales dont le parent travaille, ensuite les enfants du périmètre scolaire qui bénéficie des classes CHAM ou SHAD et dernièrement, les enfants qui à partir de la prochaine rentrée scolaire viendront par dérogation, d'un autre périmètre

scolaire, les parents en étant avertis. Voilà, on va aider tout simplement nos régisseurs à pouvoir gérer l'afflux.

On ne se contente pas de cela puisque nous avons programmé dans ce mandat 8 millions d'euros d'investissement dans les restaurants scolaires, d'une part pour pratiquement généraliser les selfs qu'on a expérimentés sur le dernier mandat dans les écoles élémentaires. On vient d'en ouvrir quatre, Monsieur le Maire, à la rentrée des vacances de pâques, 14 autres suivront à la rentrée de septembre, et comme cela, par tranche annuelle, on va atteindre 60 selfs qui permettront d'augmenter les capacités d'accueil de 20 % à 25 %, plus les rénovations complètes d'un certain nombre de restaurants scolaires.

Je ne cite que ceux sur lesquels on a déjà délibéré, comme l'école Philibert Delorme, dans le 8^e arrondissement, Albert Camus dans le 5^e arrondissement et quelques autres.

Voilà, on gère à la fois le quotidien aujourd'hui et on prépare l'avenir. C'est le sens de cette modification du règlement de la restauration scolaire.

Mme BOUZERDA Fouziya : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, par la force des choses, mais aussi par manque d'anticipation, vous nous soumettez aujourd'hui le règlement intérieur des cantines scolaires.

Aujourd'hui, trop de restaurants scolaires sont en sureffectif - 35 nous avait on dit- et vous avez décidé de gérer le problème et de rattraper ce retard en organisant des listes d'attente, et en annonçant des investissements dans des formules self qui donneraient pleinement satisfaction.

Cependant, votre politique qui consiste à privilégier les très gros groupes scolaires et les regroupements d'établissements, au détriment de la proximité, n'est-elle pas responsable pour partie de l'insuffisance des places disponibles dans les restaurants ?

Ainsi, nous avons récemment eu à connaître de la fermeture de l'école Kergomard, dont les élèves devraient être transférés à l'école Fulchiron à la rentrée prochaine. Selon les chiffres communiqués aux parents d'élèves qui nous ont saisis, on passera de 54 à 104 élèves, avec impossibilité d'accueillir à la cantine les enfants de tous les parents qui travaillent même si deux services ont été prévus et que la remise aux normes du restaurant a été annoncée.

Les exemples se multiplient malheureusement dans de nombreuses écoles, ainsi à l'école maternelle Jean Racine, dont la capacité d'accueil est devenue insuffisante à accueillir les enfants dont les deux parents travaillent, moins de deux ans après son inauguration « en grandes pompes » par vos soins, Monsieur le Maire.

Comme ailleurs, il est demandé aux parents de subir ce manque d'anticipation ou cette politique volontaire de regroupement, en s'organisant à tour de rôle et régulièrement pour récupérer eux-mêmes leur enfant entre 11 h 30 et 13 h 30.

Malheureusement, tout le monde n'a pas la chance d'avoir des grands parents disponibles ou les moyens de pallier aux insuffisances de notre collectivité. En attendant mieux, et afin d'éviter d'exclure des enfants, ne serait-il pas envisageable dans les écoles les plus chargées en demande de restauration de mettre en œuvre une filière qui déroge au marché de fourniture des repas. En effet, l'utilisation ponctuelle de la filière chaude, en lieu et place de l'approvisionnement habituel en filière froide, pourrait permettre une augmentation de la capacité d'accueil des restaurants et accueillir de nouveaux élèves. De même, il semblerait, selon certains parents d'élèves, je parle sous le contrôle de M. Fournel, que des restaurants scolaires situés à proximité auraient une capacité d'accueil suffisante, mais sans que le personnel affecté soit suffisant pour permettre à tous les enfants dont les parents travaillent de pouvoir avoir accès à la cantine. Ainsi, les parents d'élèves de l'école maternelle Jean Racine nous ont indiqué que l'école primaire située juste en face pourrait parfaitement accueillir les enfants de l'école maternelle.

Vous accélérez aujourd'hui le rythme des investissements de modernisation des cantines pour rattraper le retard du nombre de places qui s'est aggravé, et c'est tant mieux, et mettre fin aux difficultés des familles. Nous demandons donc plus de continuité dans l'action, et le maintien de l'effort actuel en matière d'investissement.

Je vous remercie.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez de voter un nouveau règlement sur la restructuration scolaire fixant l'ordre de priorité d'inscription des enfants à la cantine. La différence essentielle avec l'ancien règlement étant que les enfants dont les deux parents travaillent ou sont en recherche d'emploi passent de la première place à la quatrième priorité, tandis que les enfants dont les parents rencontrent des difficultés sociales passent en priorité une.

Ainsi, en mélangeant tout, en mettant en concurrence ce qui n'a pas à l'être, le message que vous passez aux Lyonnais est qu'à Lyon, désormais travailler est un handicap. Comme si les Lyonnais qui travaillent avaient fait le mauvais choix. Comme si travailler devenait un handicap, comme s'il fallait d'une manière ou d'une autre « sanctionner les parents ».

Monsieur le Maire, expliquez-nous comment nous, nous allons expliquer, nous, dans nos mairies, puisque les inscriptions se font bien évidemment à la mairie, et vous avez dit tout à l'heure que ce n'était pas les adjoints mais le Maire de Lyon qui était consulté, ce sera la même

chose au niveau des cantines, puisque les inscriptions passent chez nous. Donc, comment allons-nous expliquer aux parents qui travaillent et qui n'obtiendront pas de place à la cantine pour leur enfant, qu'ils devront s'organiser. Faut-il leur dire que le père ou la mère doit prendre un congé parental ? Faut-il qu'ils démissionnent ? Faut-il qu'ils demandent à la famille, aux amis, aux voisins de s'occuper de leurs enfants ? Faut-il qu'ils payent une nounou ? Vous le savez, nombre d'entre eux ne trouveront pas de solution, de plus ce sont des enfants et le fait de les laisser naviguer dans les rues pour aller tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre prendre leur repas, n'est-il pas encore plus dangereux ? Y avez-vous pensé Monsieur le Maire ? J'imagine mal d'ailleurs vos « pitchounes » aller à l'école puis aller déjeuner chez leur nounou, parce qu'il n'y a pas de place dans la cantine, puisque vous êtes tous les deux à travailler ?

M. LE MAIRE : Soulignez bien le fait que je sois un jeune père !

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Je pense que votre épouse aurait quelques soucis ! Si, bien évidemment, des petits Lyonnais ne mangent pas à leur faim, la Ville a le devoir de faire le maximum pour que la situation sociale de ces ménages s'améliore, certes, mais pas en sanctionnant notamment la valeur du « travail ». Transformer nos cantines en « cantines du cœur » est un non-sens surtout lorsque cela se fait au détriment de ceux qui en ont le plus besoin : c'est-à-dire les deux parents qui travaillent.

D'autant que s'il manque des places dans les cantines pour accueillir les petits Lyonnais, la solution logique serait peut-être d'augmenter le nombre de places, comme cela a été fait sur le groupe scolaire Jean Racine, ce qui a généré 20 % de places supplémentaires, même si ce n'est pas suffisant, ce qui prouve le besoin, plutôt qu'inventer des systèmes pour gérer la pénurie. D'ailleurs, je vous rappelle sur ce dossier des selfs, en son temps lors du dernier mandat, l'opposition de votre Conseil au développement des selfs, en tout cas dans l'immédiat : résultat à ce jour cette pénurie de place. Vous avez changé d'avis, Monsieur le Maire, puisqu'en 2010, la Ville de Lyon s'engage sur cette voie. Je ne peux que regretter qu'il vous ait fallu près de 10 ans pour cela...

Vous avez dit, et vous le dites souvent, que la politique est synonyme d'organisation de la cité, et l'organisation que vous nous proposez ici, va à l'encontre de nos valeurs et de notre vision des choses. C'est pourquoi, dans l'intérêt des parents et des enfants, nous voterons contre ce rapport.

Je vous remercie.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec 35 cantines scolaires saturées sur les 140 que compte la Ville de Lyon et 200 à 300 élèves écartés chaque jour de la cantine, on

peut dire que l'objectif de la Ville de Lyon d'accueillir tous les élèves qui le désirent est loin d'être atteint.

Ce qui nous gêne dans ce dossier c'est votre façon de procéder face à ce problème de pénurie de places. Peut-être auriez-vous dû mieux anticiper et plus investir que vous ne l'avez fait dans ce domaine lors du mandat précédent : 4,7 M€ pour le mandat précédent contre 8 annoncés pour ce mandat. C'est la reconnaissance de ce retard.

En effet pour remédier à cela vous proposez deux solutions :

Tout d'abord la création en 2010 de 17 selfs dans les écoles élémentaires. Cela paraît très bien, sauf qu'aucun de ces selfs ne se trouve dans la liste des 35 écoles dont la cantine est saturée. Ce ne sont donc pas ces 17 selfs qui vont résoudre la pénurie de places dans les 35 cantines saturées.

Au passage, je rappelle que nous vous avons demandé en commission la liste de ces 35 écoles et que nous l'attendons toujours...

Ensuite, et c'est l'objet du présent rapport, vous soumettez à notre vote un nouveau règlement de restauration scolaire qui instaure un ordre de priorité d'accès afin de gérer les capacités d'accueil. Là aussi au premier abord la solution paraît constructive : il est légitime de poser des règles communément admises dans toutes les écoles de Lyon, afin d'éviter des distorsions sources d'injustices.

Seulement voilà, nous avons appris que vous auriez élaboré ce règlement sans avoir au préalable consulté la totalité des directeurs d'école : ils ont été mis devant le fait accompli lors d'une seule et unique réunion d'information où ils ont découvert ce nouveau règlement.

Pas de consultation préalable, pas de recueil de propositions : on est passé par-dessus la tête des directeurs pour régler ce qui fait partie du quotidien de leur activité professionnelle.

Il n'est pas étonnant, et vous avez pu le constater vous-même, que cette façon de procéder ait provoqué un sentiment de frustration et leur hostilité à l'égard de ce règlement. Nous comprenons bien cette frustration et cette indignation.

En effet, ce sont les directeurs d'écoles qui seront en première ligne pour rendre des comptes aux parents : comment seront-ils entendus par ces parents sur un règlement qu'ils ne se seront pas approprié, faute d'avoir été associés à son élaboration ? Vous allez les mettre en posture difficile face à des situations qui le sont déjà.

Ce manque de concertation se traduit par des priorités dans les critères qui gommant la complexité des situations particulières :

① - le fait de reléguer en 4e position les enfants des parents biactifs sous-entend que ceux-ci ont les moyens de financer une garde pour le temps du repas, ce qui est loin d'être le cas, et pénalise de surcroît les familles nombreuses, qui ont à faire face, elles, à des charges plus importantes que les autres.

② - comment expliquer que les familles monoparentales n'aient pas à justifier d'une activité professionnelle ou d'une recherche active d'emploi dans ce deuxième critère ? De deux choses l'une : soit ces familles présentent des situations économiques ou sociales difficiles, ce qui est malheureusement fréquent, et dans ce cas elles rentrent automatiquement dans le critère I, soit le parent isolé travaille et a des ressources suffisantes, et cette famille rentre dans le critère IV (critère travail). Nous considérons donc que ce critère ne doit pas être isolé des autres.

Enfin, il eut été judicieux d'intégrer dans cette délibération les modifications que vous entendez apporter aux conditions de bénéfice du tarif réduit comme cela figurait dans la délibération de 2008.

Dans ces conditions, nous ne pouvons voter ce rapport et vous demandons son report afin de laisser le temps à une véritable concertation.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Ma Collègue, Mme Bouzerda est partie, donc je ne vais pas pouvoir lui répondre. J'aurais pu lui dire que pour l'école Kergomard, effectivement, les enfants vont bien pouvoir être accueillis au restaurant scolaire puisque pour la rentrée prochaine, nous doublons le nombre de places au restaurant scolaire pour les maternelles et les élémentaires dans l'école Fulchiron, qu'elle soit rassurée.

M. LE MAIRE : Très bien, Monsieur Fournel.

M. FOURNEL Yves : Pour l'école Jean Racine, j'accueille tout à fait sa suggestion puisque les services sont au cas par cas, restaurant par restaurant, à la recherche d'abord de solutions pour donner satisfaction. Donc nous vérifierons effectivement, avec les agents et les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de Jean Racine que nous pourrons apporter des solutions concrètes, j'en ai pris bonne note.

M. LE MAIRE : Vous prendrez rendez-vous avec Mme Bouzerda dans votre bureau aussi pour qu'elle vérifie si c'est bien fait.

M. FOURNEL Yves : Je n'oserai pas, Monsieur le Maire mais on pourra effectivement lui faire passer le compte-rendu de la séance quand elle reviendra parmi nous.

Pour mes autres collègues, je crois quand même qu'il faudrait arrêter. D'ailleurs, je ne comprends pas comment on peut dire qu'on sait que les restaurants qu'on a choisis pour les selfs à la rentrée ne sont pas

saturés quand on prétend ne pas connaître la liste des écoles saturées ? Là, il y a une légère contradiction de ce point de vue. Mais passons au-delà de cet aspect. Nous faisons évidemment d'abord les restaurants qui sont prêts techniquement et n'ont pas besoin de passation de marchés d'étude et donc, de 18 mois de délais. Donc il est logique qu'on fasse d'abord tout simplement non pas les grands ou les petits mais tous les restaurants scolaires des écoles qu'on avait réhabilités sous le précédent mandat et dont nous avons prévu la transformation en selfs.

Donc effectivement, on avait anticipé les choses et voilà ce qui explique que la première série comporte les écoles que vous connaissez. Et évidemment, nous allons poursuivre, je vous le rappelle chaque année, avec d'autres tranches et nous allons réduire à une dizaine de cas maximum les restaurants scolaires qui sont trop petits ou inadaptés et pour lesquels il faudra envisager d'autres solutions. Pourquoi pas, en particulier dans les zones qui n'ont pas la plus forte progression démographique, restreindre les secteurs scolaires de ces écoles de telle façon à pouvoir accueillir dans de bonnes conditions, dans des écoles proches, les enfants de ces familles. Je pense qu'en bonne gestion des fonds publics, il faut envisager toutes les solutions, chers Collègues, vous ne manquez pas de nous le rappeler.

Je dois ramener à de justes proportions le martyre qu'on ferait subir, selon vous, à un certain nombre d'enfants dont les deux parents travaillent puisque quand il y a saturation, il s'agit de 10 à 20 enfants dans une école donnée. Et pour ces 10 à 20 enfants dans une école donnée, l'ordre de priorité, je le maintiens, qui a été demandé par les sous régisseurs dont la plupart sont des directeurs d'école, cet ordre de priorité fera qu'on accueillera naturellement les enfants dont les deux parents travaillent. Par contre, nous n'accueillerons pas forcément tous les parents qui ont demandé une dérogation pour venir dans cette école puisque c'est normal, on ne peut accueillir des dérogations que quand l'école n'est pas saturée.

Donc voilà comment ça va se traduire concrètement et non pas dans je ne sais quelle oppression de ces familles ou je ne vois pas quelle négation du travail il y aurait tout simplement dans cet ordre de priorité.

Voilà ce que je voulais préciser et je renverrai tout simplement à la réalité.

Concernant quand même la concertation avec les directeurs, on n'a pas consulté individuellement, effectivement, les 200 directeurs de Lyon. Au-delà, puisque c'est tous les directeurs qui sont au contact des familles et qui doivent expliquer cette situation. On a mis en place un groupe de directeurs représentatif des différents arrondissements et des différents types d'école avec qui on a discuté. Donc je ne laisserai pas dire qu'il n'y a pas eu de discussion avec les directeurs d'école.

Voilà ce que je peux répondre à mes collègues et de toute façon, il est facile de parler quand on ne gère pas au quotidien les difficultés. Notre responsabilité, c'est d'y faire face.

M. LE MAIRE : Merci bien. Mes chers Collègues, vous direz à Mme Bouzerda que j'ai apprécié le style de son expression du fait de mes origines d'agrégé de lettres classiques quand elle faisait son intervention, parce qu'on ne savait pas bien ce qu'elle voulait dire. Elle savait qu'il y avait une rumeur qui était dans l'air donc j'ai noté le style. Elle dit « *de nombreuses écoles connaîtraient des problèmes, nanananana...* ». Elle n'en cite aucune ! « *Ainsi Jean Macé...* » et elle développe. Elle ne cite que Jean Macé parce que les autres, elle ne sait pas ce qu'il y a. Et après, elle nous dit « *il semblerait qu'à Jean Racine, nous ayons de la place dans l'école d'à côté...nanananana* ». Donc tout ceci, quand on regarde bien, se dégonfle à une école qu'elle peut citer et le reste après, c'est du fantasme. C'est bien vu d'un point de vue grammatical mais sur le fond, ça manque de précision.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Démocrate-MoDem s'est abstenu. Les Groupes Lyon Divers Droite et Ensemble Pour Lyon ont voté contre.)

(Adopté.)